

Règles d'achat et conditions d'exécution du marché

1) Objet de la Consultation :

La présente consultation concerne la réalisation des études géotechniques (Missions G2 AVP-PRO) dans le cadre de la lutte contre les coulées d'eaux boueuses sur la commune de MONTOIS-LA-MONTAGNE.

2) Type de procédure :

Procédure adaptée suivant l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3) Forme juridique de l'attributaire

Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés. Le groupement attributaire du marché devra être solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire, en vue de la bonne exécution du marché (responsabilité des cotraitants ou du mandataire en cas de défaillance d'un des membres), conformément à l'article 45 du décret du 25 mars 2016.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur, tel qu'il est indiqué ci-dessus. Le pouvoir adjudicateur autorise les candidats à présenter leur offre en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres non mandataires de plusieurs groupements.

4) Tranches – Lots - Variantes

Marché non alloti car l'exécution des prestations serait techniquement difficile et financièrement plus coûteuse (Article 32- Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015).

5) Délai de validité des offres

90 jours à compter de la date de remise des offres.

6) Contenu du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation comprend :

- Le présent document règles d'achat et conditions d'exécution du marché ;
- Le DQE ;
- Le cahier des charges ;
- Plans ;
- L'Acte d'Engagement.

Suite au téléchargement des pièces du dossier de consultation sur la plateforme <http://marchespublics-matec57.fr/>, le candidat les accepte sans aucune modification.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Toute modification du DCE fera l'objet d'un envoi par message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du retrait du dossier. La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être engagée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages.

7) Durée du marché

Se référer à l'acte d'engagement.

8) Pièces contractuelles

8.1 – Pièces particulières :

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante:

- ✓ L'Acte d'Engagement (AE) ;
- ✓ Les règles d'achat et les conditions d'exécution du marché ;
- ✓ Le cahier des charges ;
- ✓ Les plans ;
- ✓ Le DQE.

8.2– Pièces générales :

- ✓ L'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

- ✓ Le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- ✓ le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) ;

Ces documents, bien que non joints dans le dossier de consultation des entreprises, sont réputés être acceptés et parfaitement connus des candidats.

9) Présentation des offres

Les candidats devront fournir :

- Lettre de candidature (formulaire DC1) complétée et signée par le candidat ;
- En cas de non signature du DC1, une attestation sur l'honneur signée par le candidat et ses cotraitants / sous-traitants le cas échéant, actant le fait qu'il(s) n'entre(nt) dans aucun cas d'interdiction de soumissionner (article 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015) et qu'il(s) est/sont en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés... ;
- Déclaration du candidat (formulaire DC2) complétée pour chaque membre de l'équipe ;
- Le document unique de marché européen (DUME) complété, uniquement si le DC1 et le DC2 ne sont pas fournis ;
- La répartition des missions entre cotraitants le cas échéant ;
- Photocopie des jugements en cas de redressement judiciaire ;
- Extrait K-bis ;
- Les attestations d'assurances (civiles et décennales) en cours de validité ;
- Les attestations de moins de 6 mois prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites, ou alors l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-notification>) ;
- L'acte d'engagement dûment complété et signé ;
- Le DQE dûment complété et signé ;
- Un mémoire technique (moyens humains, moyens matériels, note méthodologique, qualité des rendus).

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, ceux-ci devront fournir les mêmes documents que ceux exigés du candidat.

10) Jugement des offres

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues dans le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

- Prix des prestations : 80% (note obtenue = 100 x prix le plus bas / prix étudié : le tout pondéré à 80%).
- Délai : 20% = délai le plus court / délai proposé ; le tout pondéré à 20%.

Suite à l'analyse, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec deux ou trois candidats au maximum dans l'ordre du classement.

En cas d'erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) constatées dans l'offre du candidat, celui-ci sera invité à confirmer sa proposition, rectifiée par le pouvoir adjudicateur. Les données du DQE seront prises en compte pour modifier les erreurs figurant sur l'acte d'engagement.

Le candidat retenu et l'ensemble de ses cotraitants et sous-traitants le cas échéant, ne sauraient être désignés définitivement comme titulaires du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur ses attestations d'assurances (responsabilité civile et décennale), ses attestations fiscales et sociales datant de moins de 6 mois, ainsi qu'un RIB.

11) Remise des offres

Les offres devront être envoyées sous format dématérialisé, contenant les pièces énumérées au point 9 via la plateforme de MATEC à l'adresse suivante : <http://marchespublics-matec57.fr/>

AVANT LE : 05/04/2019 à 17h00

12) Renseignements

- Soit auprès de la Commune de MONTOIS-LA-MONTAGNE - 8 rue de la Mine - 57860 MONTOIS-LA-MONTAGNE - Tel : 03 82 45 14 84 Email : mairie@mairie-montois.fr
- Soit auprès de Moselle Agence Technique (MATEC), assistant à maîtrise d'ouvrage
17 Quai Paul Wiltzer – 57 000 METZ
Tel : 03 55 94 18 11 - Email : contact@matec57.fr
- Soit au près de BEREST - 2 Avenue Gabriel Lippmann - 57970 Yutz - Maître d'œuvre - Tel : 03 82 82 33 05 - E-mail : berest.57@berest.fr

Une réponse sera alors adressée dans les meilleurs délais à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

13) Instance

Tribunal administratif de Strasbourg - 31, avenue de la Paix - 67000 STRASBOURG
Tel : 03.88.21.23.23 / Fax : 03.88.36.44.66

